

---

---

## Protocole 2019



### **1.1 Règlement applicable**

Le Règlement Sportif Course (Commission FFRS-Course) en vigueur s'applique à la Coupe de France Marathon Roller.

Le présent protocole de la Coupe de France Marathon Roller ne fait que préciser sa mise en œuvre sur des aspects spécifiques à cette compétition.

### **1.2 Courses et catégories**

#### **1.2.1 Courses figurant obligatoirement au programme de chaque étape**

##### **1.2.1.1 Le Marathon ou la Course Longue Distance**

Cette course a une distance totale entre 30 et 50 km pour le Marathon et entre 50 et 110km en cas d'épreuve longue distance

Le Marathon est ouvert aux patineurs licenciés compétition FFRS, ainsi qu'aux patineurs étrangers licenciés compétition, à partir de la catégorie Junior B (U16 et U17).

La Course Longue Distance est ouverte à tous les coureurs à partir de la catégorie Junior A (U18 et U19).

---

---

Les coureurs non licenciés, désirant participer à ces épreuves, devront présenter un certificat d'aptitude à la pratique du roller en compétition. Le club organisateur collectera les certificats médicaux que le responsable de la Commission Coupe de France pourra consulter si besoin.

La vérification des catégories et des licences sera à la charge de la Commission Coupe de France Marathon Roller, notamment pour les catégories Masters puisque certains patineurs ayant l'âge requis pour être Masters peuvent choisir à leur première course de courir dans la catégorie Senior pour la saison sportive.

Le temps limite de course sur un marathon de 42km est de 1h40 à 1h55 selon les circuits. Le temps limite de course est calculé à partir du départ de la dernière vague.

Il sera annoncé au départ de la course le temps limité pour pouvoir entamer le dernier tour (Nombre de tour-1)/(Nombre de tour)\*Temps Limite.

Concernant les courses ayant une distance supérieure à 42 km, le temps limite sera laissé à l'initiative de l'organisateur en fonction des contraintes de sécurité et d'organisation

### **1.2.1.2 La Course Loisir**

Cette Course Loisir peut prendre différentes formes : semi-marathon, course individuelle ou par équipe à durée déterminée individuelle ou par équipe (par exemple : 1 h ou plus en solo, 4h à 4 équipiers,...). S'il s'agit d'une course en ligne (semi-marathon), la distance sera au plus de 22 km. L'organisateur précisera la formule retenue dans son dossier de demande d'organisation pour la Coupe de France. Il peut proposer à la Commission Course de la FFRS tout autre format de course, mais si cette proposition n'est pas validée par la commission il devra revenir à l'une des formules décrites en début de ce paragraphe.

La Course Loisir est ouverte aux licenciés possédant une licence FFRS compétition, aux licenciés FFRS loisirs et aux non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition). Les inscriptions sont acceptées à partir de Junior B (U16 et U17).

Pour les Cadets (U14 et U15), l'organisateur a la possibilité de les faire participer à la course Loisir.

Classement scratch hommes et femmes séparés en cas de courses individuelles, possibilité d'équipes mixtes pour les courses par équipe.

Départ groupé Hommes et Femmes.

Attention : l'épreuve du semi-marathon n'est pas considérée comme une épreuve type Marathon ou Course Longue Distance, en conséquence le diamètre maximum autorisé pour les roues est 110mm pour les catégories Juniors A et B /Seniors /Vétérans (voir Règlement Sportif en vigueur au §3.2 « les Rollers »)

### **1.2.1.3 Les Courses Jeunes**

Le programme est soumis à l'approbation de la Commission Course de la FFRS lors de la demande d'organisation.

Elles sont ouvertes des Super-Minis aux Cadets (U14 et U15) licenciés FFRS compétition. L'organisateur peut les proposer aux licenciés FFRS loisirs et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition).

Lorsque la course loisir n'est pas ouverte aux Cadets (U14 et U15), une course Jeunes est organisée pour cette catégorie.

Selon le nombre de participant, des catégories peuvent être regroupées pour les courses. Les classements sont effectués par catégorie.

---

---

## ***Distance Maximale autorisée pour le catégorie Super Mini à Cadet***

Catégorie	Distance Maximale
Super Mini	500m
Mini	1000m
Poussin	5km
Benjamin	10km
Cadet	22km

Si le nombre de concurrents n'est pas suffisant, les regroupements ne seront possibles que pour les catégories Super Mini et Mini d'une part et Poussin, Benjamin, Cadet d'autre part.

### **1.2.2 Autres courses pouvant figurer au programme d'une étape**

Tout type de course figurant dans le Règlement Sportif Course en vigueur de la Commission Course de la FFRS peut être inclus dans le programme par un organisateur, dans le respect des distances et catégories de ce Règlement Sportif Course (exemple : tournoi de 100m, un contre-la-montre par équipes,....)

### **1.2.3 Autres animations pouvant figurer au programme d'une étape**

Toutes les animations concernant d'autres disciplines de la FFRS et/ou visant à faire participer le public (démonstrations, organisation d'une Randonnée, Journée Tous en Roller, Ecole du Roller Français,...) sont fortement appréciées.

Les Courses Jeunes objet du §1.2.1.3 étant, par leur format retenu, plutôt destinées à des jeunes pratiquant ou commençant à pratiquer la compétition de roller de vitesse, toute possibilité d'animation- course pour les jeunes débutants, par exemple inspirée du Kids Roller, serait appréciée.

La Commission Coupe de France Marathon Roller ne gère pas les animations.

## **1.3 Les équipes officielles CFMR**

Une équipe est composée de 3 à 5 patineurs. Equipe hommes et femmes séparées.

Elle peut se composer de patineurs Seniors et/ou Juniors et/ou Vétérans.

L'inscription officielle d'une équipe à la CFMR se fera via un formulaire qui est à demander via mail à l'adresse suivante : [coupefrancevitesse@gmail.com](mailto:coupefrancevitesse@gmail.com)

L'inscription antérieure à une étape comme équipe officielle est obligatoire pour acquérir les points du classement par équipe de cette étape. Le port de la combinaison de l'équipe est obligatoire pour que les résultats des patineurs soient pris en compte.

---

---

## **1.4 Les procédures de départ**

### **1.4.1 Types de départs**

2 types de départs existent en fonction de l'inscription de la compétition en World Inline Cup ou non.

- Epreuve WIC : départs séparés Hommes et Femmes (Juniors et Seniors). Eventualité de course séparée pour les Masters
- Epreuve non WIC : départ commun Hommes et Femmes toutes catégories

### **1.4.2 Procédure de placements sur la ligne de départ**

#### **1.4.2.1 Compétition WIC**

- placement des coureurs et équipes WIC selon le règlement WIC en vigueur => voir p12 sur [http://www.world-inline-cup.com/fileadmin/wic/upload/2019/docs/WIC\\_Rulebook\\_2019\\_final.pdf](http://www.world-inline-cup.com/fileadmin/wic/upload/2019/docs/WIC_Rulebook_2019_final.pdf)
- puis appel des 10 meilleurs classés présents du classement général de la Coupe de France. Pour la première étape, c'est le classement général de 2018 qui sera pris en compte.
- puis appel des équipes dans l'ordre du classement général de la Coupe de France. Lors de la première étape et ensuite pour les équipes à égalité placement par ordre alphabétique.
- puis placement libre.

#### **1.4.2.1 Compétition non WIC**

- Placement des 10 meilleurs hommes classés présents du classement général de la Coupe de France. Pour la première étape, c'est le classement général de 2018 qui sera pris en compte.
- Puis appel des équipes Hommes dans l'ordre du classement général de la Coupe de France. Lors de la première étape et ensuite pour les équipes à égalité placement par ordre alphabétique.
- Puis appel des 10 meilleures femmes classées présents du classement général de la Coupe de France. Pour la première étape, c'est le classement général de 2018 qui sera pris en compte
- Puis appel des équipes Femmes dans l'ordre du classement général de la Coupe de France. Lors de la première étape et ensuite pour les équipes à égalité placement par ordre alphabétique.
- Puis placement libre toutes catégorie Femmes et Hommes.

## **1.5 Les classements sur la Coupe de France Marathon Roller**

### **1.5.1 Principe d'attribution des points sur chaque étape**

En cas de départ commun, les résultats de l'étape seront publiés sous forme d'un résultat toutes catégories Femmes-Hommes

---

---

L'attribution des points de l'étape pour les classements individuels Hommes et Femmes seront séparés et distincts.

Le classement Scratch sera utilisé pour les primes d'étape affectées respectivement et séparément aux Femmes et aux Hommes (voir §1.6.4)

Les points pour les classements par catégorie seront ceux acquis sur le classement scratch

- Juniors A et B (U16 à U19)
- Master 1 (Vétéran 1, soit 36/49 ans)
- Master 2 (Vétéran 2, soit 50 ans et +)

### **1.5.2 Attribution des points d'étape**

Pour la saison, l'attribution de points à chaque étape est la même quel que soit le nombre des concurrents selon le tableau ci-dessous

Place	Nbre points
1	250,1
2	240
3	231
4	223
5	216
6	210
7	205
8	201
9	198
10	196
11	195
12	194
13	193
14	192
....	.....
196	10
197	9
198	8
199	7
200 et plus	6

### **1.5.3 Attribution des points lorsqu'il y a une course séparée pour les Masters**

Dans le cas de courses séparées des Seniors/Juniors et des Masters, afin de ne pas pénaliser le poids de l'étape dans le classement général, il est appliqué un coefficient multiplicateur de 1,5 aux points arrondi à la partie entière acquis lors de la course Senior/Juniors (uniquement)

---

---

## 1.5.4 Récompenses d'étape

Récompenses et podiums obligatoires

- Scratch Hommes/Femmes du classement final de l'épreuve et remise des primes (voir §1.4.4).
- Juniors A et B (U16 à U19)
- Master 1 (Vétéran 1, soit 36/49 ans)
- Master 2 (Vétéran 2, soit 50 ans et +)

## 1.5.5 Le classement général individuel de la CFMR

Il est effectué pour le Marathon et pour les catégories suivantes, classements hommes et femmes séparés:

- Scratch (classement utilisé pour les primes du classement général individuel)
- Juniors (U16 à U19)
- Masters 1
- Masters 2

Le classement général annuel est calculé par un cumul des points obtenus à chaque étape de la CFMR selon le principe de calcul suivant : si le nombre d'étapes du circuit est « X », seuls les « X-1 » meilleurs résultats seront comptabilisés dans le classement général individuel.

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière étape, c'est le meilleur résultat sur cette dernière étape de la saison qui prime, ou à défaut la plus récente à laquelle a participé au moins l'un des deux coureurs.

Le barème des points individuels attribués à chaque étape figure au § 1.5.2

## 1.5.6 Le classement général par équipes Marathon

Les équipes bénéficient à chaque étape du cumul des points individuels (selon barème au § 1.5.2) des 3 meilleures places (les 3 premiers patineurs de l'équipe) du classement Scratch.

Le classement général par équipe est effectué sur le cumul des points acquis sur toutes les étapes.

Un master inscrit dans une équipe marquera le nombre de point acquis dans sa catégorie dans le cas de courses séparées senior et master

Le non-respect des catégories d'inscription en Equipe sur les étapes sera sanctionné par la suppression des points acquis dans la mauvaise catégorie.

## 1.5.7 Podiums et primes du classement général Marathon

Les podiums du classement général de la Coupe de France Marathon Roller ont lieu lors de la dernière étape de la saison sportive ou si impossibilité (timing, contraintes propres au site,...) lors de la 1<sup>ère</sup> manche de la saison suivante.

---

---

## 1.5.8 Le classement général du semi-marathon

Il est effectué pour les catégories hommes (toutes catégories d'âges) et femmes (toutes catégories d'âges).

Le calcul du cumul des points et le barème d'attribution des points sont identiques à ceux décrits pour le marathon.

Les cinq premiers et les cinq premières seront appelés sur le podium à l'issue de la dernière étape. Il ne sera pas distribué de primes pour ce classement général.

Le classement général Semi correspond au cumul de toutes les étapes si le nombre courses de SEMI est inférieur au nombre d'étape CFMR (exemple : 5 étapes CFMR, 4 étapes avec Semi).

Si le nombre d'épreuves de SEMI (x) est égale au nombre d'étape CFMR alors seuls les x-1 meilleures étapes seront prise en compte pour le classement du Semi.

Attention : le classement général semi-marathon de la CFMR ne délivre que des récompenses, et ne permet en aucun cas au vainqueur dans une catégorie de s'arroger un quelconque titre de Champion de France

## 1.6 Annexes au règlement sportif CFMR

### 1.6.1 Montant des primes du classement général de la Coupe de France Marathon (primes remises par le CC)

#### *Classement général individuel*

##### *Scratch Hommes Toutes Catégories*

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	400€	300€	200€	100€	85€	70€	60€	50€	40€	30€

##### *Scratch Femmes Toutes Catégories*

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	400€	300€	200€	100€	85€	70€	60€	50€	40€	30€

#### *Classement général par équipe*

##### *Equipes Hommes*

1er: 400€  
2ème : 300€  
3ème: 200€  
4ème: 100€  
5ème: 85€

---

---

Ces primes ne sont acquises que s'il y a au moins 10 équipes engagées en CFMR. Dans le cas contraire, il ne sera pas distribué de primes.

### ***Equipes Femmes***

1er: 400€

2ème : 300€

3ème: 200€

4ème: 100€

5ème: 85€

Ces primes ne sont acquises que s'il y a au moins 7 équipes engagées en CFMR. Dans le cas contraire, il ne sera pas distribué de primes.

Les clubs organisateurs contribuent pour la constitution de la dotation pour la prime de classement général à hauteur de 600€ par étape. Le reste de cette dotation est pris en charge par la Commission Coupe de France Marathon Roller.

## **1.6.2 Engagement à l'occasion du Championnat de France**

Les inscriptions pour le marathon du Championnat de France seront gérées directement par la Commission Course de la FFRS via l'outil GESCOM. Les inscriptions des licenciés à la FFRS seront donc faites par les clubs via GESCOM et le règlement du club se fera via les CCL (Commission Course de Ligue) auprès de la Commission Course de la FFRS, selon la procédure définie pour tous les championnats de France.

Les coureurs licenciés à une fédération étrangère pourront participer à cette finale en s'inscrivant directement auprès de l'organisateur. Cela leur permettra d'être classés pour la Coupe de France Marathon mais pas pour le Championnat de France (voir règlement en vigueur de la Commission Course de la FFRS).

Les participants au semi-marathon ainsi qu'aux courses loisirs s'inscriront directement auprès de l'organisateur, comme pour les autres étapes de la CFMR.

## **1.6.3 Location de transpondeurs**

L'organisateur indiquera, dans un délai maximum de un mois qui suit l'événement, le nombre de puces de la CCFRS louées. La Commission Course émettra la facture de règlement à l'organisateur.

Le tarif de location est de 5€ maximum par puce

## **1.6.4 Montant minimum des primes d'étapes CFMR à la charge de chaque organisateur**

Il s'agit du **montant minimum des primes**. La commission Coupe de France Marathon sollicite les clubs organisateurs pour un respect de la parité des classements individuels homme et femme.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	300€	200€	100€	80€	60€	50€	40€	30€	20€	10€

---

---

**Information importante :**

- Règle d'attribution des primes sur les WIC faisant partie de la Coupe de France de Marathon (Dijon et Rennes) → Voir règlement WIC en page 14 art 21-1  
Lien = [http://www.world-inline-cup.com/fileadmin/wic/upload/2019/docs/WIC\\_Rulebook\\_2019\\_final.pdf](http://www.world-inline-cup.com/fileadmin/wic/upload/2019/docs/WIC_Rulebook_2019_final.pdf)
- Sur les WIC seuls les coureurs enregistrés dans une équipe officielle WIC ou individuellement bénéficient des primes WIC. La règle est celle du non-cumul des primes WIC et CFMR